

OBSERVATOIRE des MÉTIERS
de l'alimentation en détail

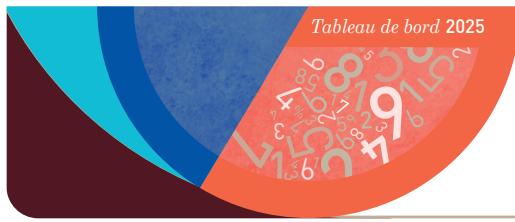
Tableau de bord 2025



Boucherie

Avec le soutien financier de





PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4722Z (Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La majorité des entreprises du commerce de détail de viandes employeuses relèvent de la convention collective des entreprises de **boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers** (IDCC 0992).

L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Evaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de détail de viandes et de produits à base de viande (4722Z) forment et recrutent des apprentis, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises.

Les données du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la boucherie et de mesurer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE



Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers pour le compte de l'**Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation**, à partir de différentes bases de données statistiques :

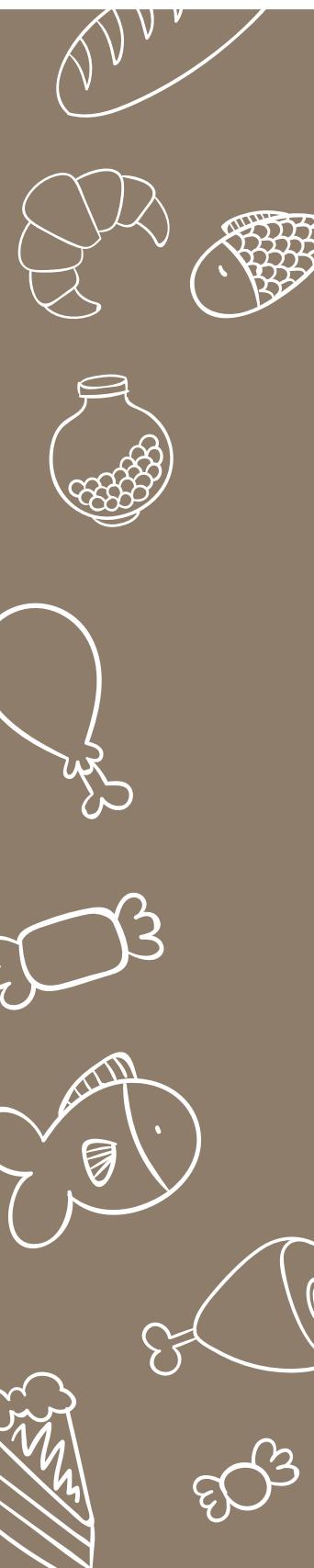
- Les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de viandes et de produits à base de viande (4722Z) ;
- Le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- Les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- La base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale.
- Les données DARES (d'après INSEE Base Tous Salariés BTS) pour ce qui concerne les emplois salariés de la branche (IDCC 0992) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.



Ce tableau de bord a été réalisé avec le soutien financier de l'OPCO des entreprises de proximité.

SOMMAIRE

Le secteur de la boucherie (4722Z) et son évolution	5
1 Un nombre d'entreprises en légère baisse depuis 2017	6
2 Des entreprises présentes sur tout le territoire	8
3 Activité : Un chiffre d'affaire en hausse depuis 2020	11
4 Portrait des travailleurs non salariés	12
5 Structure d'emploi des entreprises	14
Les salariés et les entreprises de la branche « boucherie » (IDCC 0992)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés de la branche	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la boucherie	25
11 La formation initiale aux métiers de la boucherie : des effectifs en baisse	26
12 L'apprentissage dans les entreprises de la branche	27
13 Diplômes préparés : plus d'apprentis dans les diplômes de niveau 3	28
14 Apprentis et apprenties du commerce de viandes	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31



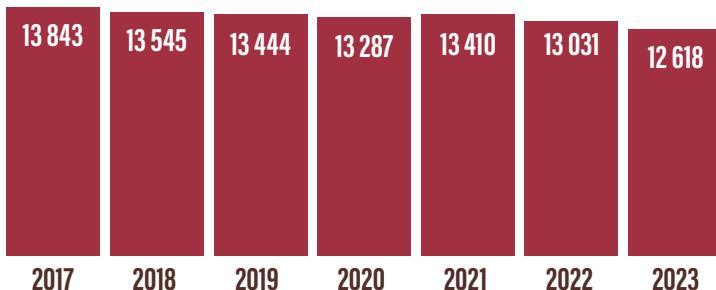
Le secteur du commerce de viandes (4722Z) et son évolution

Un nombre d'entreprises en légère baisse depuis 2017

12 618 entreprises (en 2023)

En 2023, 12 618 entreprises (soit 14 080 établissements) sont actives dans l'activité de commerce de viandes (4722Z). Ce nombre est en diminution depuis 2017 (-9%).

Evolution du nombre d'entreprises de commerce de viandes (4722Z)

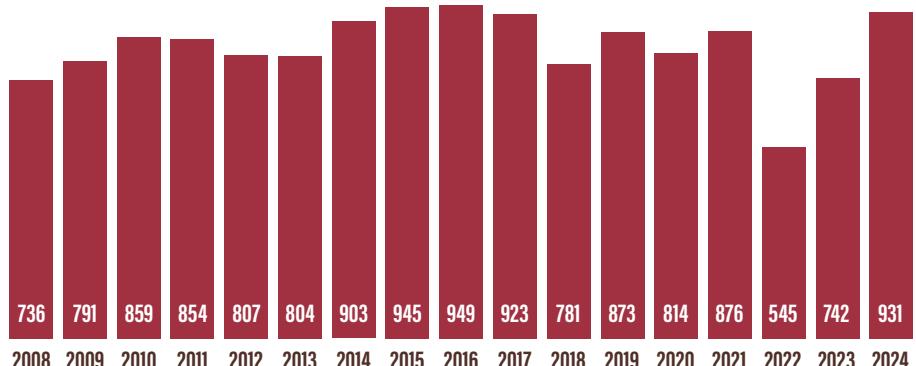


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

931 immatriculations (en 2024)

En 2024, 931 commerces de viandes ont été créés ou repris, un chiffre en hausse par rapport à l'année précédente*. Le taux de création est environ de 7,1 % en 2023 (contre 3,3 % en 2022). Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

Nombre de créations d'entreprises de commerce de viandes (4722Z)



Source : INSEE, Démographie des entreprises.

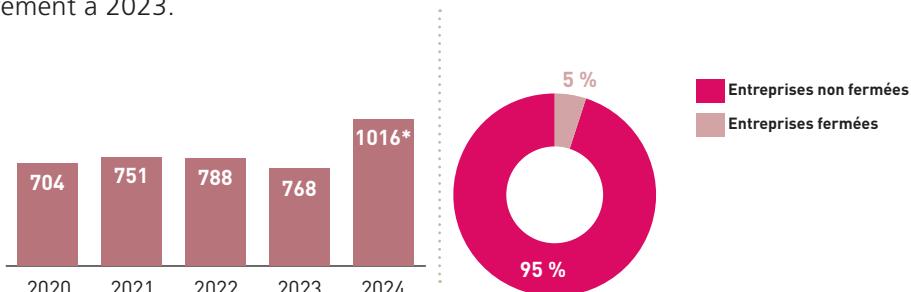
* On constate dans le même temps une hausse importante des immatriculations sous le code 1011Z "Transformation et conservation de la viande de boucherie".

Cessations d'entreprises

Évolution des cessations d'entreprises et taux de cessation d'entreprises de commerce de viandes (4722Z)

Source : INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/10/2025.
(*) : données provisoires

Le nombre de cessations d'entreprises est en forte hausse en 2024, comparativement à 2023.

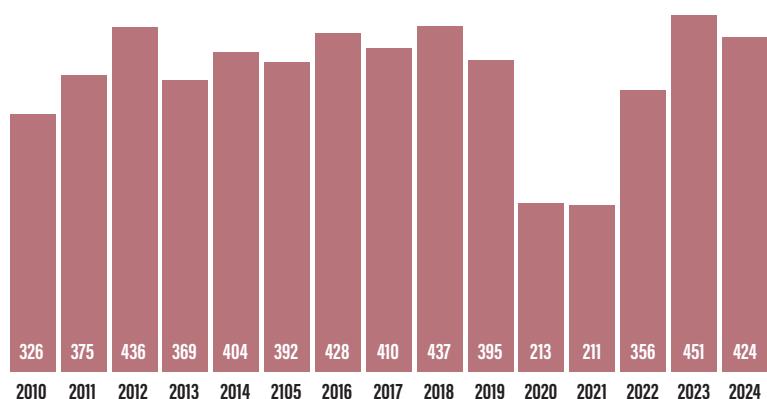


424 défaillances (en 2024)

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de viandes (4722Z)

Source : Banque de France

424 défaillances de commerces de viandes ont été enregistrées en 2024. Avec l'effet de la crise sanitaire, le nombre d'entreprises défaillantes avait diminué. Depuis 2023, ce nombre retrouve le niveau de 2019. Le taux de défaillances est de 1,8 % en 2024.

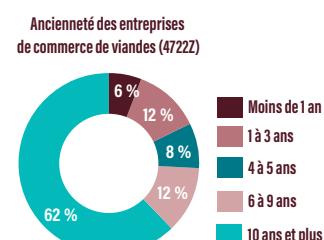
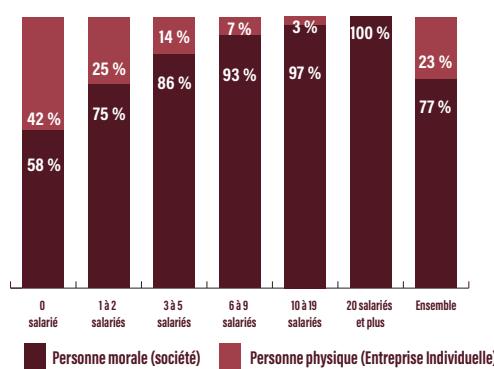


Statut juridique

Statut juridique des commerces de viandes (4722Z)

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises – Les « personnes physiques » correspondent aux entreprises individuelles et incluent les micro-entrepreneurs.

77 % des entreprises de commerce de viandes (4722Z) ont un statut de société. La part d'entreprises individuelles (personnes physiques, dont les micro-entrepreneurs) s'amenuise avec la taille des entreprises. 62 % des entreprises ont plus de 10 ans d'ancienneté.



Source : INSEE/Sirene, fichier stock des entreprises au 01/10/2025. Inclut les entreprises économiquement inactives.

Des entreprises présentes sur tout le territoire

Densité moyenne : 19 boucheries (pour 100 000 habitants)

Nombre d'entreprises de commerce de viandes par département en 2022 et densité pour 100000 hts

Nombre d'entreprises (4722Z)

Densité pour 100 000 habitants

■ Densité inférieure à 16

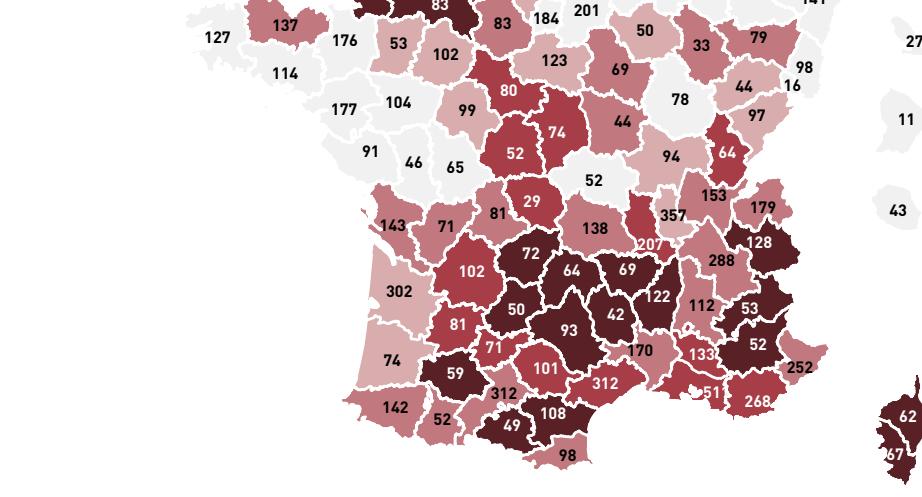
■ Densité comprise entre 16 et 19

■ Densité comprise entre 19 et 23

■ Densité comprise entre 23 et 27

■ Densité supérieure à 27

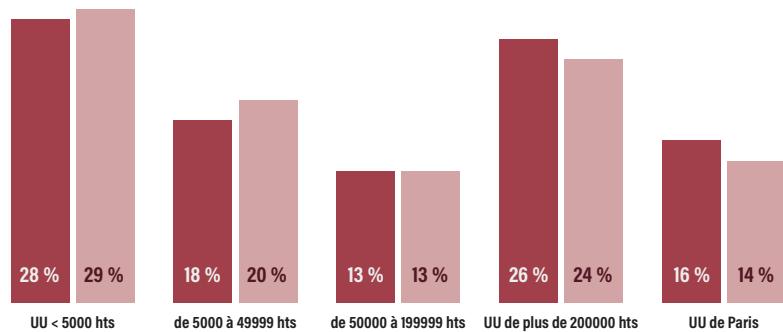
Source : INSEE, traitement ISM



Des entreprises présentes dans tous les territoires

- Le tissu des entreprises de commerce de viandes (4722Z) est réparti de façon relativement équilibrée dans les territoires ruraux et urbains.
- 29 % des boucheries sont localisées en commune rurale (une part identique à celle de la population).
- Le tissu est un peu plus dense dans les petites agglomérations urbaines de moins de 50 000 habitants.
- Il est en revanche proportionnel à la population dans les agglomérations de taille moyenne (de 50 000 à 199 999 habitants).

Répartition des entreprises de commerce de viandes (4722Z) par taille d'unité urbaine

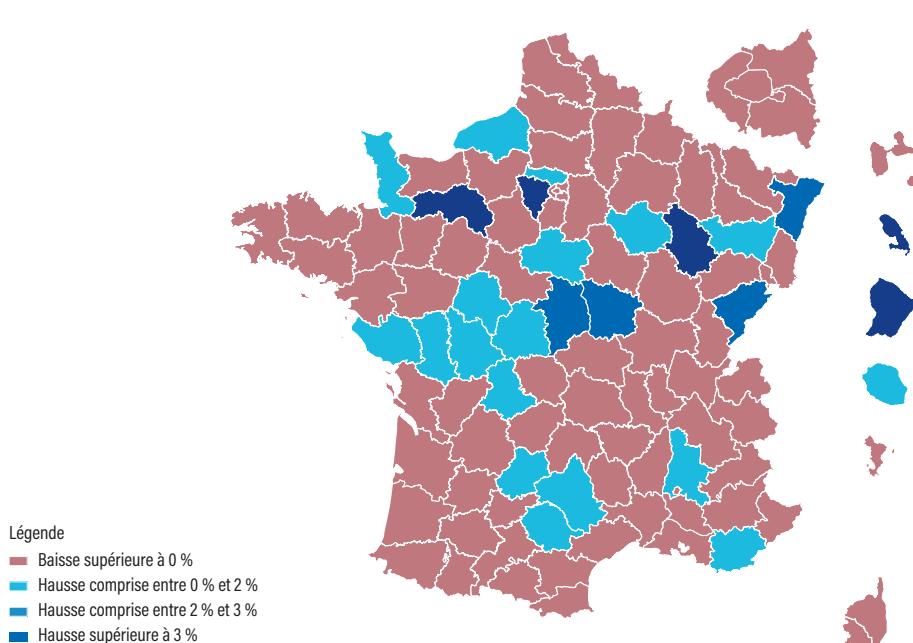


Source: INSEE, traitement ISM.

*À noter : l'Insee appelle unité urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au-moins 2000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Une recomposition du tissu d'entreprises

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de viandes (4722Z) par département entre 2021 et 2022



Source: INSEE, traitement ISM

Des fermetures concentrées dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants

Évolution du nombre de commerce de viandes (4722Z) entre 2021 et 2022 selon leur localisation

- L'évolution du nombre de commerces de viandes est de fait contrastée selon les types de territoires.
- Le nombre d'entreprises diminue dans toutes les unités urbaines à l'exception des communes de 10 000 à 19 999 habitants.
- La diminution est la plus forte dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants.
- Les boucheries sont présentes aussi bien dans les communes centres que dans les communes de banlieue.

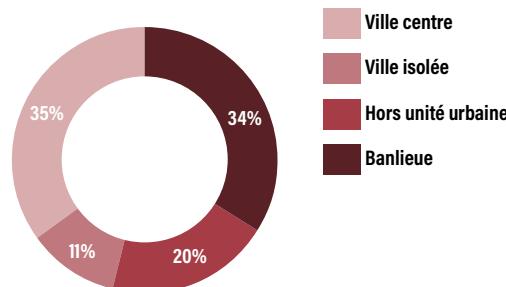
UU de Paris	-69
UU > 200000 hts	-1
UU de 100000 à 199999 hts	-1
UU de 50000 à 99999 hts	-14
UU de 20000 à 49999 hts	-28
UU de 10000 à 19999 hts	0
UU de 5000 à 9999 hts	-47
UU <5000 hts	-23
Communes rurales	-61

Source : INSEE, traitement ISM.

*À noter : l'Insee appelle unité urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au-moins 2000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Localisation des entreprises de commerce de viandes (4722Z) par type de commune

Source : INSEE, traitement ISM.



Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale. Lorsqu'une unité urbaine est constituée d'une seule commune, on la désigne sous le terme de ville isolée.

Activité

Chiffre d'affaires HT 8,2 milliards d'euros

- En 2023, les entreprises du secteur ont réalisé un chiffre d'affaires total de 8,2 milliards d'euros.
- En 2023, le taux de valeur ajoutée se stabilise après une baisse au cours des années précédentes.

	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires HT	6,8 milliards	7,7 milliards	7,9 milliards	8,2 milliards
Valeur ajoutée*	1,96 milliard	1,96 milliard	1,85 milliard	1,92 milliard
Taux de valeur ajoutée	29 %	26 %	24 %	24 %

Source: INSEE, ESANE.

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de commerce de viandes. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes de l'entreprise.

Portrait des travailleurs non salariés

8 218 travailleurs non salariés

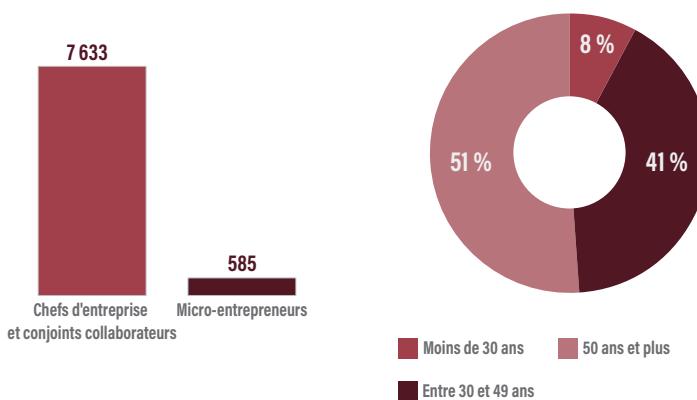
8 218 travailleurs indépendants (chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs et micro-entrepreneurs) sont actifs dans l'activité du commerce de viandes (4722Z), dont 7 % de micro-entrepreneurs (ces derniers sont donc relativement peu présents dans le secteur).

Le nombre de travailleurs indépendants est en baisse (8 559 en 2022), cela en raison du développement des Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) dont les dirigeants peuvent être salariés, mais aussi de la baisse des conjoints collaborateurs.

Ces travailleurs non salariés sont relativement âgés : 51 % des chefs d'entreprises (indépendants classiques) ont plus de 50 ans.

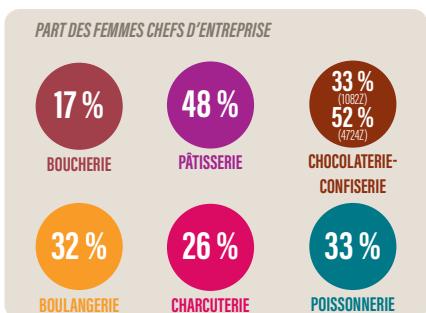
Nombre de travailleurs non salariés du commerce de viandes (4722Z) en 2023 et âge des chefs d'entreprise

Source : Urssaf, base des travailleurs indépendants en 2023



17 % des chefs d'entreprise sont des femmes

Sexe des chefs d'entreprise du commerce de viandes (4722Z) en 2022



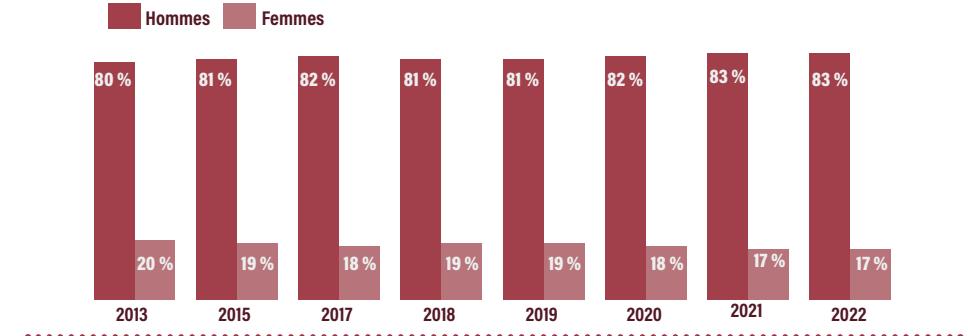
Les chefs d'entreprise du commerce de viandes sont très majoritairement des hommes. La part des femmes dirigeantes est de 17 % selon le recensement de la population.

Source : RP 2022.

La part des femmes dirigeantes ne progresse plus ces dernières années dans l'activité du commerce de viandes.

Évolution de la part des femmes cheffes d'entreprise du commerce de viandes

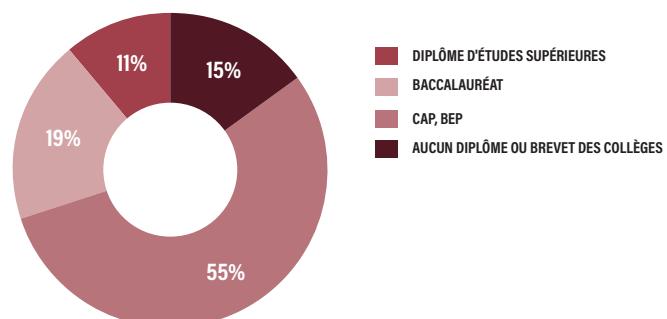
Source : RP 2022.



Niveau de formation des dirigeants

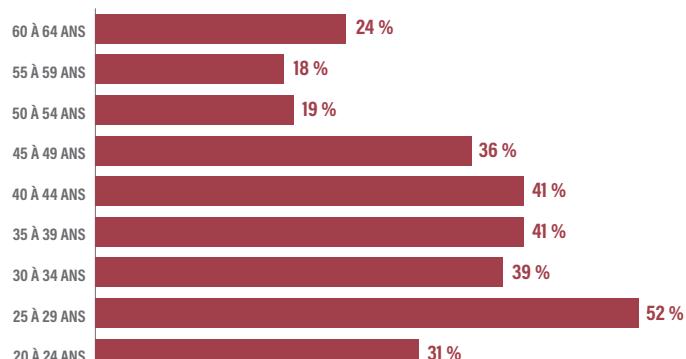
Niveau de formation des chefs d'entreprise du commerce de viandes (4722Z)

Source : Recensement de la population 2022.



Part des chefs d'entreprise de commerce de viandes détenant au moins un diplôme de niveau 4 par tranche d'âge

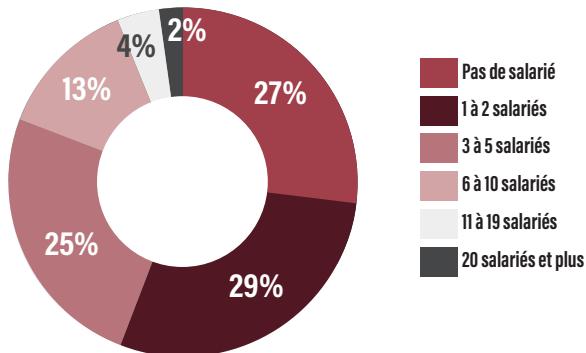
Source : Recensement de la Population 2022.



Structure d'emploi des entreprises

Une majorité d'entreprises employeuses

Répartition des entreprises de commerce de viandes (4722Z) par taille d'effectif en 2022

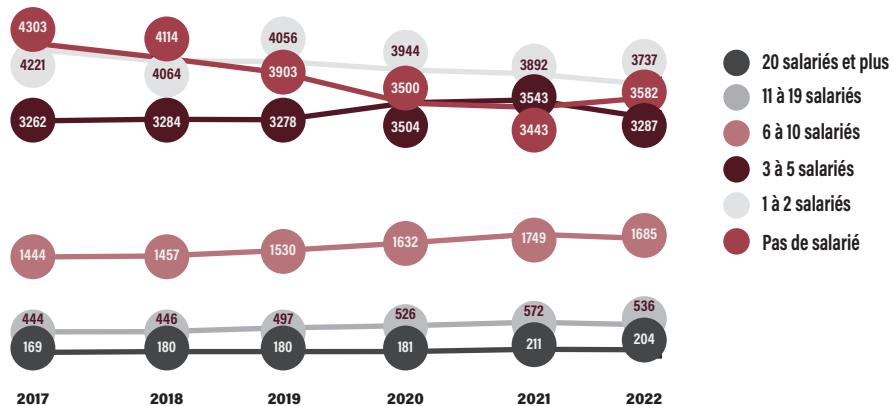


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une structure d'emploi en évolution

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de viandes (4722Z) par taille d'effectif salarié

- La structure d'emploi des entreprises a évolué cette dernière décennie. La taille moyenne des entreprises apparaît en effet en hausse.
- Le nombre d'entreprises sans salarié diminue. Il est passé de 4 303 en 2017 à 3 582 en 2022.
- Le nombre d'entreprises de 1 à 2 salariés diminue en 2022. Les effectifs diminuent également dans les entreprises de 3 à 5 salariés et de 6 à 10 salariés.
- Les effectifs sont relativement stables dans les entreprises de 20 salariés et plus.



Source : INSEE, Dénombrement des Entreprises.

Taille moyenne : 4,7 salariés

Evolution des emplois salariés dans l'activité de commerce de viandes (4722Z)



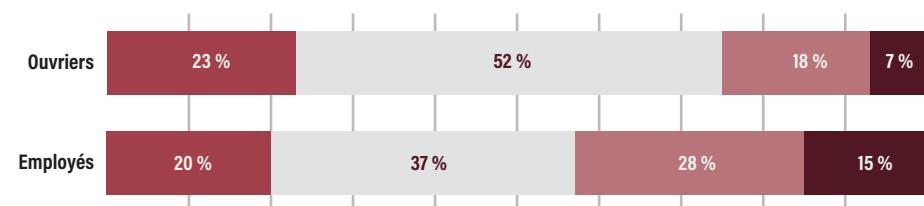
La taille moyenne des entreprises employeuses du secteur passe ainsi de 3,7 salariés en 2011 à 4,7 en 2024.

Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires

Niveau de formation des salariés

Près d'un quart des salariés des commerces de viandes sont autodidactes, que ce soit dans les métiers de vente (employés) ou de production (ouvriers). Une majorité sont détenteurs d'un CAP/BEP. Le niveau de diplôme est un peu plus élevé parmi le personnel de vente.

Niveau de diplôme des salariés des entreprises de commerce de viandes (4722Z)



Source : Recensement de la Population 2022.

Aucun diplôme ou brevet des collèges
CAP, BEP
Baccalauréat
Diplôme d'études supérieures

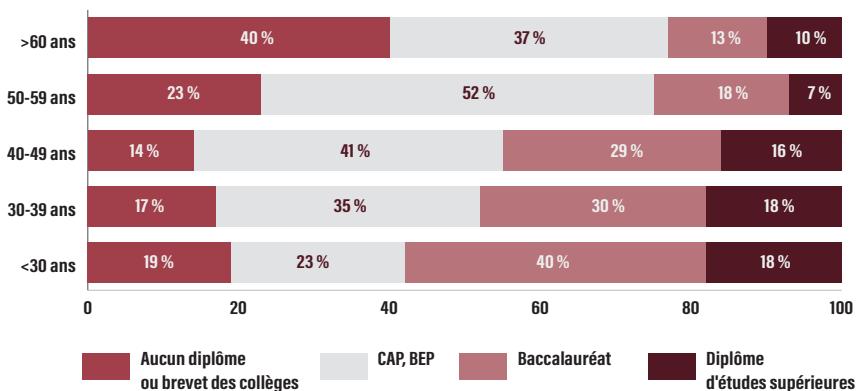
Niveau de formation des salariés

Le niveau de diplôme des salariés tend globalement à s'élever :

- ainsi, la part d'employés et d'ouvriers détenant un diplôme de niveau Bac ou supérieur progresse : elle est de 48 % pour les employés de 30-39 ans (34 % pour les ouvriers) contre 25 % des 50-59 ans (15 % des ouvriers de 50-59 ans) ;
- la part d'autodidactes tend à diminuer également parmi ces professionnels, sauf parmi les ouvriers de moins de 30 ans.

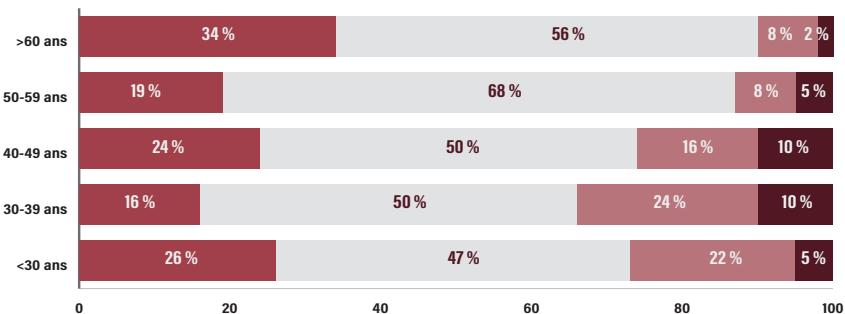
Niveau de diplôme des employés salariés du commerce de viandes (4722Z) par tranche d'âge

Source : Recensement de la Population 2022.



Niveau de diplôme des ouvriers salariés du commerce de viandes (4722Z) par tranche d'âge

Source : Recensement de la Population 2022.





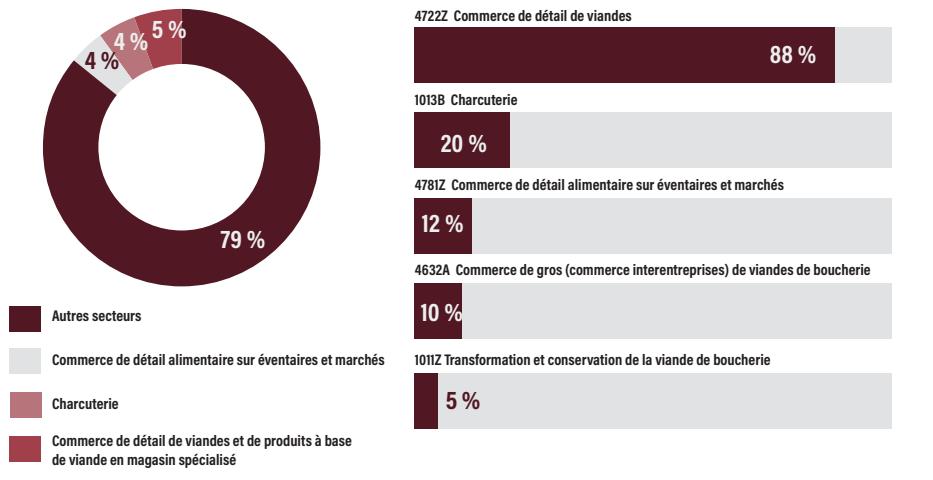
Les salariés et les entreprises de la branche « boucherie » (IDCC 0992)

Les entreprises et emplois de la branche

10 450 entreprises rattachées

Répartition sectorielle des salariés et poids de la branche dans les secteurs d'activité (en % de salariés)

En 2023, 10 450 entreprises appliquent la convention collective de la boucherie (IDCC 0992), contre 10 660 en 2022. Les entreprises rattachées à cette convention collective sont majoritairement des entreprises de commerce de viandes : 88 % des salariés des entreprises de ce secteur (4722Z) relèvent de cette convention collective dont ils représentent 79 % des salariés rattachés. Des entreprises de charcuterie (1013B) ou du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (4781Z) sont également présentes dans cette convention collective, de même que des entreprises de transformation et conservation de viande de boucherie (1011Z), pour 5 % des effectifs.

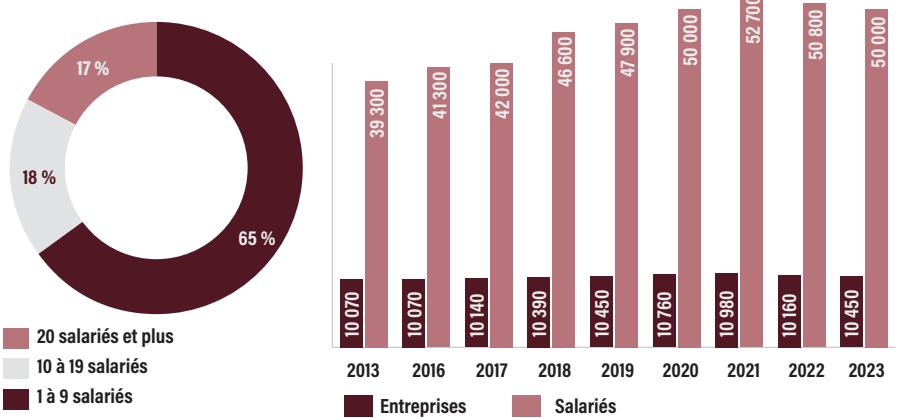


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

50 000 emplois salariés

Répartition des salariés par taille d'entreprise et évolution du nombre d'entreprises et salariés de la branche

Au total, 50 000 salariés sont rattachés à la convention collective 0992. Pour la deuxième année consécutive, ces effectifs sont en baisse. Conformément à la structure de taille des entreprises de commerce de viandes (4722Z), 83 % des entreprises de la branche comptent moins de 20 salariés.

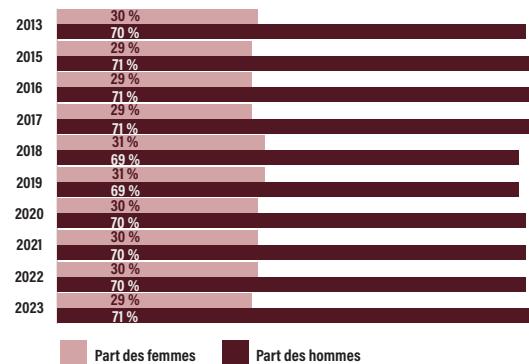
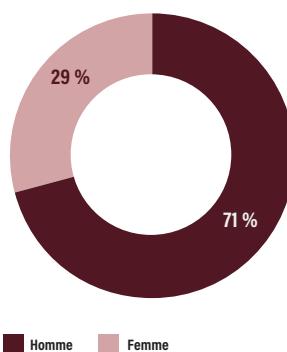
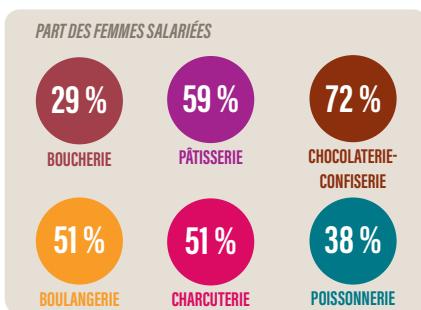


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Caractéristiques des salariés

71 % des salariés sont des hommes

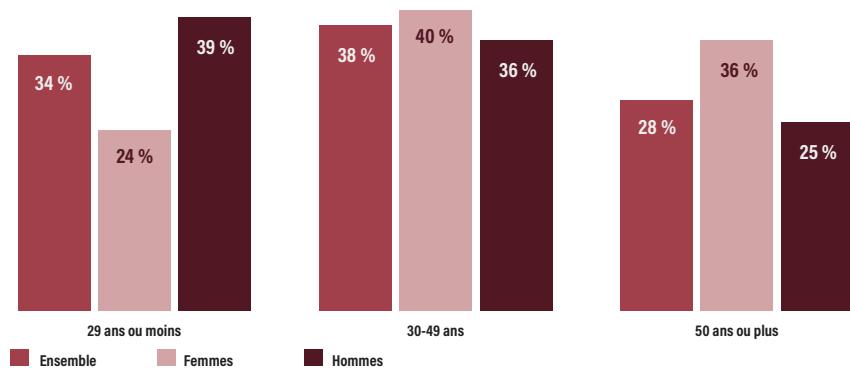
Répartition des salariés par sexe et évolution



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS)*.

34 % des salariés ont moins de 30 ans

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023)*.

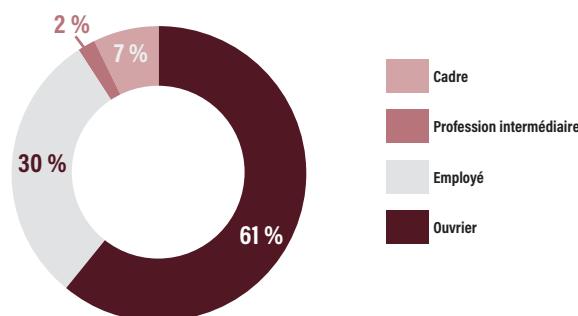
Les métiers exercés

Des postes qui se répartissent sur 2 catégories

Les métiers occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'ouvriers (61 %) ou d'employés de vente (30 %).

Les entreprises de la branche emploient néanmoins de nombreux cadres (7 %) : il s'agit d'une des proportions les plus importantes dans les branches de l'alimentation, après celle de la branche confiserie-chocolaterie-biscuiterie et celle de la poissonnerie.

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

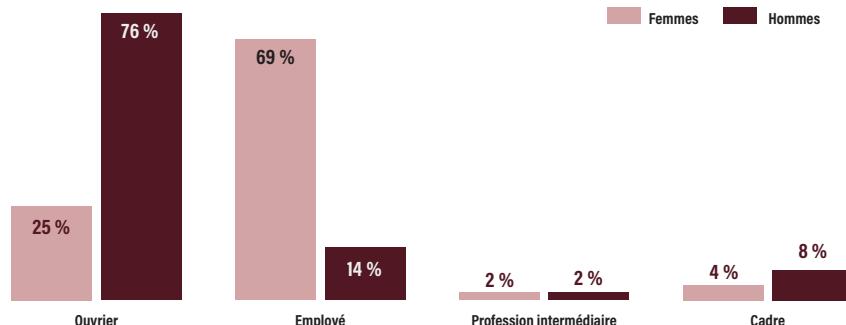


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Métiers d'homme, métiers de femme

Répartition des postes salariés par métier et par sexe

- Les choix de métiers sont distincts selon le genre : 76 % des hommes occupent un poste de production en tant que boucher alors que 69 % des femmes sont employées, principalement en vente.
- La part des femmes occupant un poste de production en tant que bouchère n'avait pas évolué entre 2011 et 2018. Elle augmente en 2023, passant de 20 % à 25 %.
- Les femmes sont également moins représentées parmi les cadres.

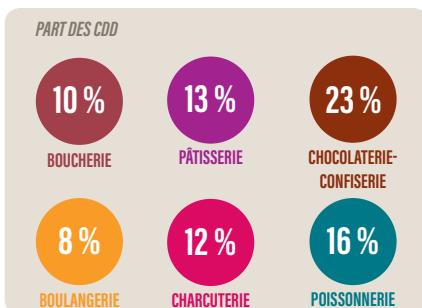


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

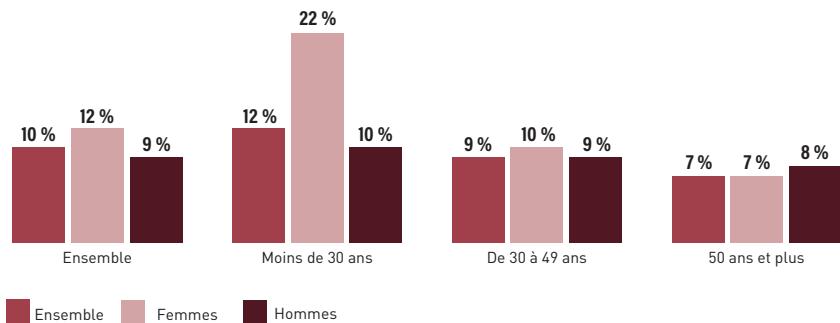
Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 10 % de salariés en CDD

Part de salariés en CDD selon l'âge et le sexe



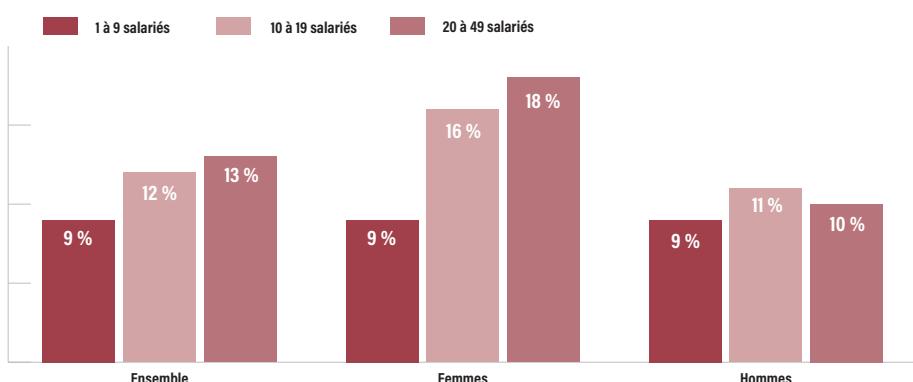
La part de salariés en contrat à durée déterminée (hors contrats d'apprentissage) est de 10 %. Les femmes sont plus nombreuses dans cette situation (12 %), notamment les femmes de 29 ans ou moins (22 %).



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

La part de CDD varie peu selon la taille des entreprises

Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise

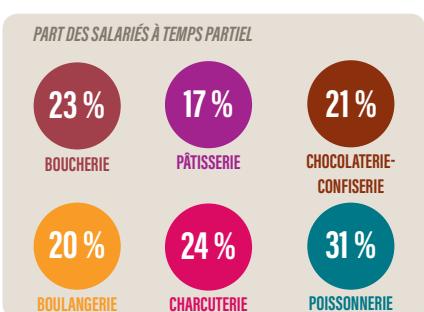


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

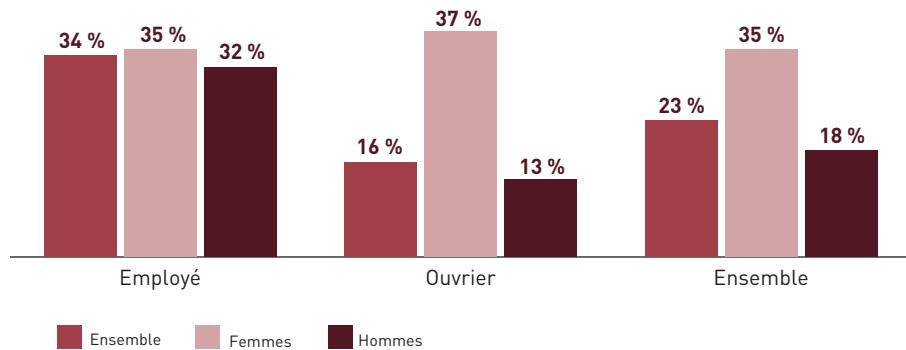
Nature des contrats et temps de travail

Temps de travail : 23 % des salariés à temps partiel

Part des salariés à temps partiel par sexe et profession



Concernant le temps de travail, 23 % des salariés de la branche travaillent à temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (18 % à temps partiel) et les femmes (35 %), ce qui s'explique principalement par la nature des postes occupés (les femmes exercent majoritairement en tant qu'employées dans la fonction de vente).

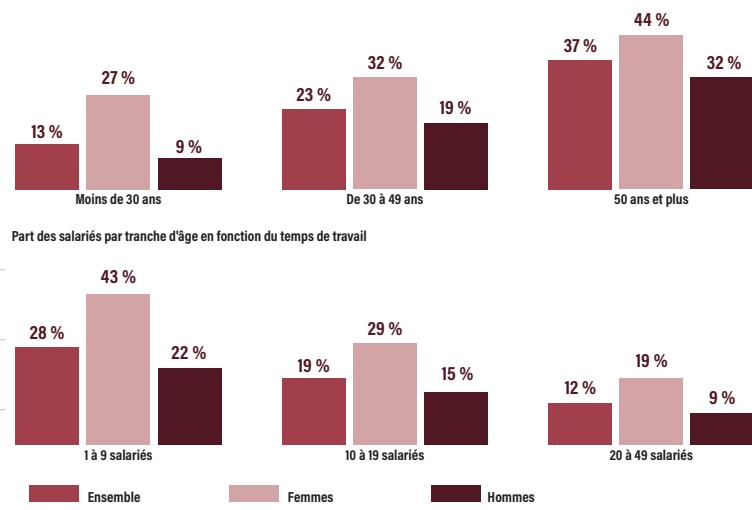


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Le temps partiel augmente avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises

Temps de travail des salariés en fonction de l'âge des salariés et de la taille des entreprises

La part de salariés à temps partiel augmente avec l'âge des salariés : ils représentent 13 % des 29 ans ou moins, 23 % des 30-49 ans et 37 % des salariés de 50 ans ou plus. La part de salariés à temps partiel diminue avec la taille des entreprises : ils représentent 28 % des salariés dans les entreprises de 1 à 9 salariés et 12 % dans les entreprises de 20 à 49 salariés.



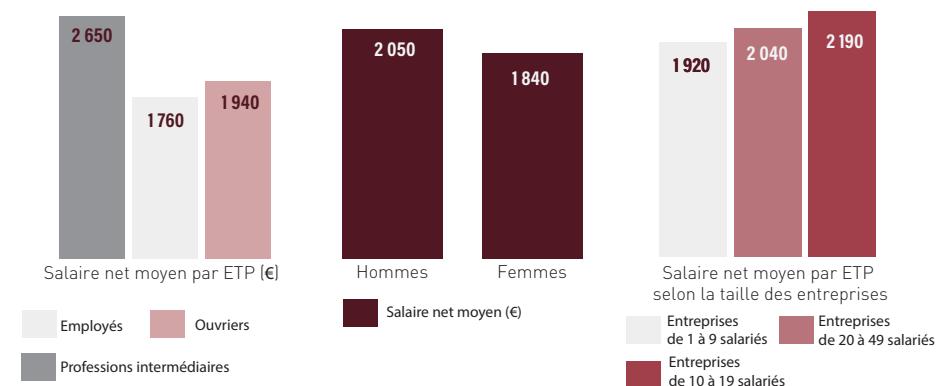
Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 1 990 euros

En excluant les contrats aidés et les apprentis, le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps Plein est de 1 990 euros : 2 050 pour les hommes et 1 840 pour les femmes ; 1 940 euros pour les ouvriers et 1 760 euros pour les employés. Le salaire net moyen par ETP augmente selon la taille des entreprises : 1 920 pour les entreprises de 1 à 9 salariés et 2 190 pour les entreprises de 20 à 49 salariés.

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises

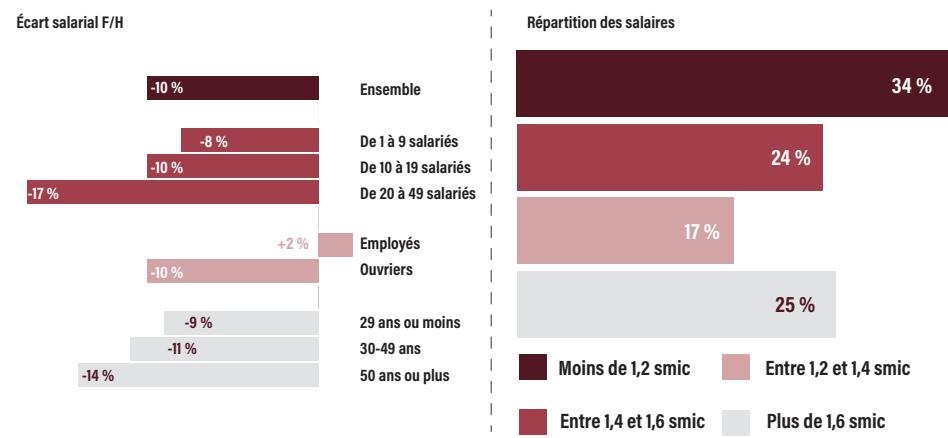


Note : chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

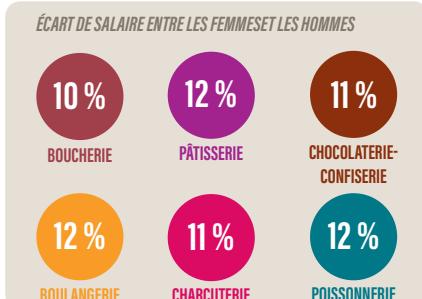
Un écart de salaire de 10 % entre les femmes et les hommes

Écart de salaire F/H et répartition des salaires

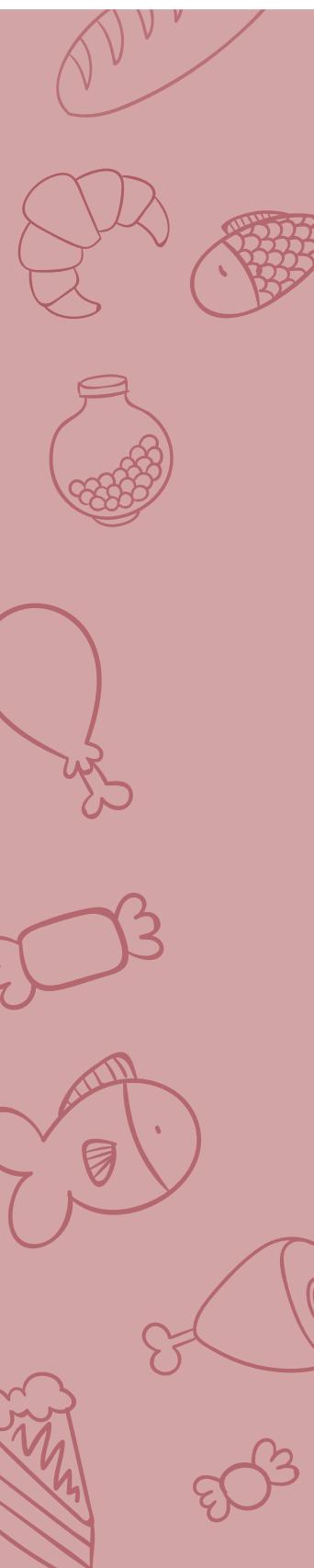
L'écart salarial F/H augmente avec la taille de l'entreprise ainsi qu'avec l'âge. Seules les femmes employées ont un revenu plus important que leurs homologues masculins. Dans 66 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 SMIC.



ÉCART DE SALAIRE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).



La formation et l'apprentissage aux métiers de la BOUCHERIE

La formation initiale aux métiers de la boucherie : des effectifs en baisse

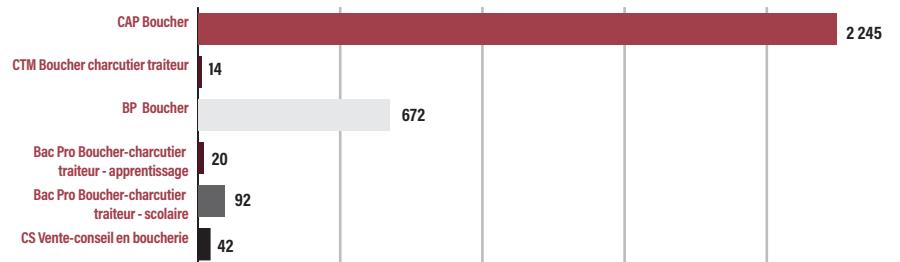
Le métier de boucher se prépare quasi-exclusivement par la voie de l'apprentissage

Les diplômes de formation préparant aux métiers de boucher sont préparés quasi-exclusivement par l'apprentissage (seuls un peu moins de 100 élèves sont issus de la voie scolaire du Bac Pro « Boucher-charcutier-traiteur » en 2024). Après une hausse des effectifs d'apprentis entre 2018 et 2021, la baisse entamée en 2022 se poursuit en 2024 :

- En CAP, les apprentis sortant de formation sont passés de 2 744 en 2021 à 2 245 en 2024 (-18 %).
- En BP, les effectifs sont également à la baisse, passant de 738 en 2021 à 672 en 2024 (-9 %).
- Le CTM Boucher-charcutier-traiteur est quasi-exclusivement préparé dans la région Grand-Est (14 sortants en 2021 tout comme en 2024).
- Le Bac Pro Boucher-charcutier-traiteur est très peu préparé. Il se distingue par une part beaucoup plus importante d'élèves, par rapport à celle des apprentis, à préparer ce diplôme par la voie scolaire.

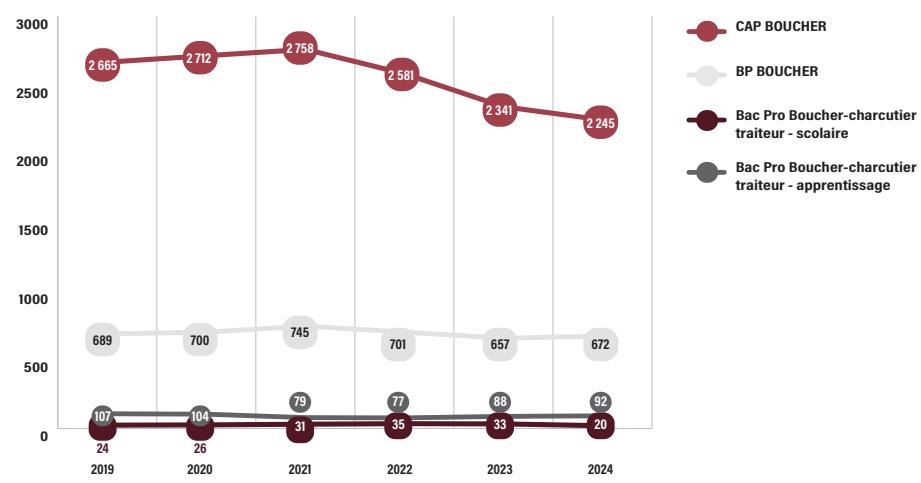
Principaux diplômes préparant au métier de boucher (inscrits en dernière année de diplôme en 2024)

Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale - effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



Evolution du nombre de sortants des diplômes de formation au métier de boucher

Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale - effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



L'apprentissage dans les entreprises de la branche

Un taux de pénétration de 0,43 apprenti par entreprise

Répartition des apprentis formés par les entreprises de commerce de viandes (4722Z) par région et taux de pénétration pour 100 entreprises du secteur



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

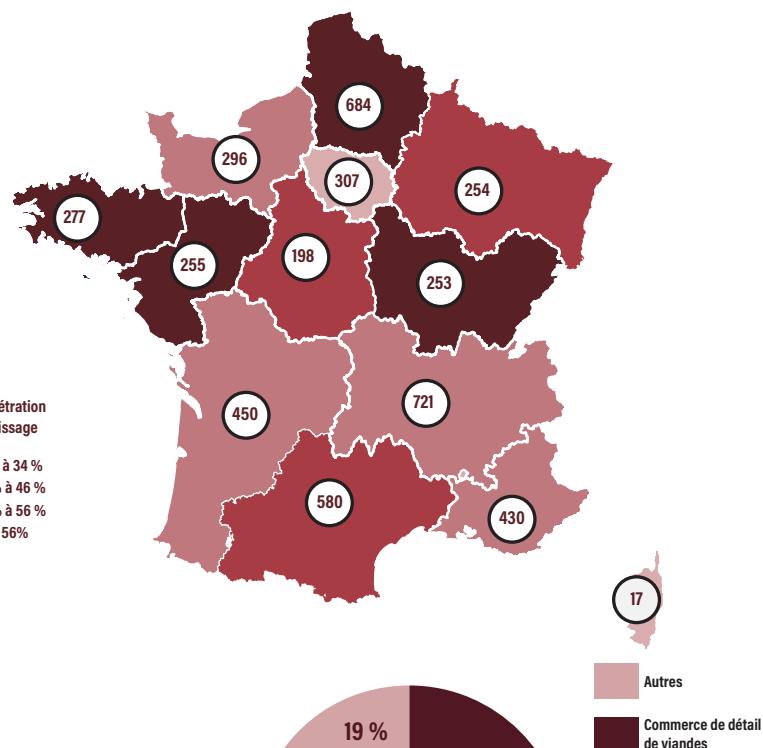
Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.

Les entreprises de la branche forment un total de 4 760 apprentis. Rapporté au nombre d'entreprises de la branche et donc au potentiel de formation, l'apprentissage est plus développé dans les régions Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté (le taux de pénétration dépasse 60 apprentis pour 100 entreprises dans ces régions).

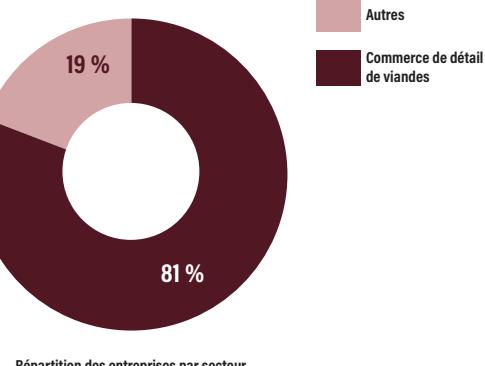
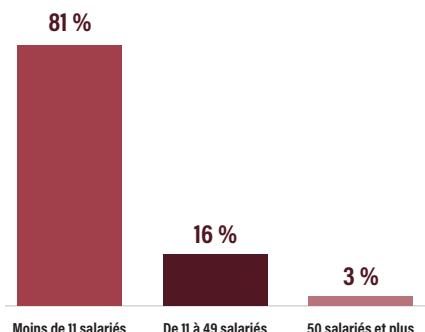
Le taux le plus faible est observé en Ile-de-France.

La très grande majorité des apprentis de la branche (81 %) sont formés dans des entreprises du commerce de viandes.

L'apprentissage est la principale filière de formation en alternance. En effet, seuls 90 contrats de professionnalisation ont été signés en 2024.



Répartition des apprentis formés par les entreprises de commerce de viandes (4722Z) en fonction de leur taille

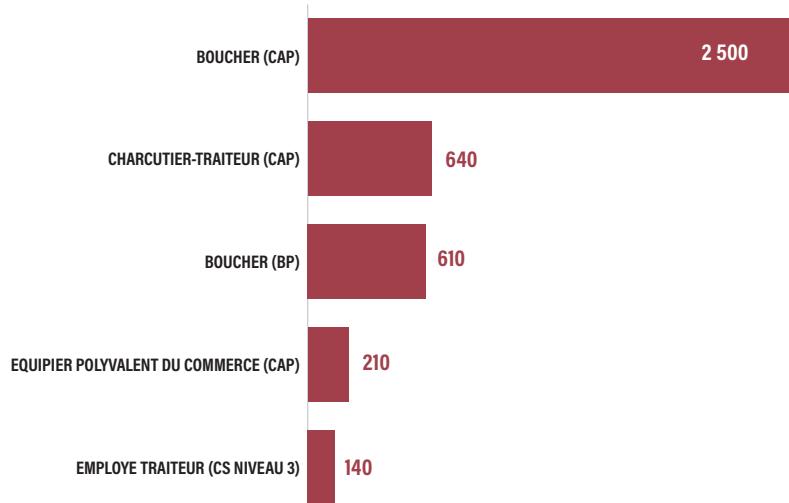


Diplômes préparés : plus d'apprentis dans les diplômes de niveau 3

77 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises du commerce de viandes (4722Z)

Le secteur se caractérise par un positionnement très fort des diplômes préparés sur le niveau 3 (CAP), qui regroupent 77 % des apprentis de la branche. Le principal diplôme préparé (par 52 % des apprentis ayant signé leur contrat en 2024) est le CAP Boucher, suivi du CAP Charcutier-traiteur (13 % des apprentis) et du BP Boucher (13 %).



Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé



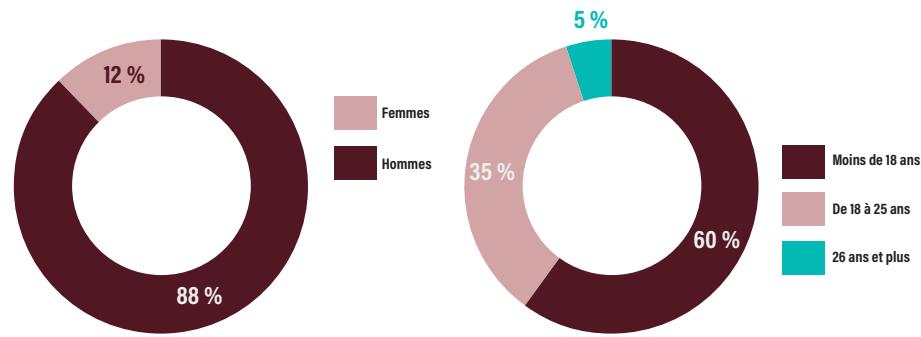
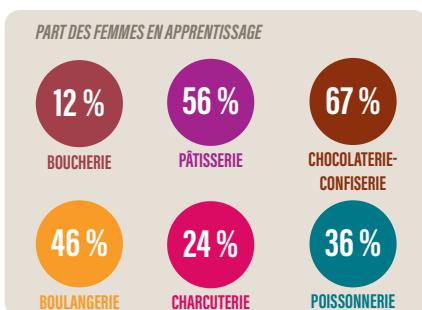
Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Apprentis et apprenties du commerce de viandes

12 % des apprentis sont des femmes

6 apprentis de la branche sur 10 sont mineurs. Cette part est la plus élevée des branches de l'alimentation. La part des femmes en apprentissage (12 %) est inférieure aux taux relevés dans les autres secteurs de l'alimentation. Elle est également en dessous du taux de femmes salariées dans la branche (29 %).

Répartition des apprentis par sexe et âge



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat durant l'année 2024.

Parcours d'entrée en apprentissage

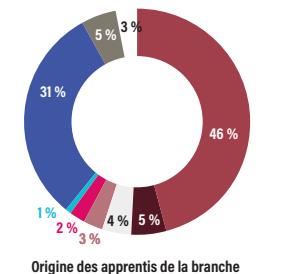
La moitié des apprentis de la branche provient du monde scolaire

Près de la moitié des apprentis de la branche démarrant un CAP étaient précédemment élèves, principalement au collège. 31 % étaient déjà apprentis. 9 % proviennent du monde du travail (5 % étaient salariés, 4 % demandeurs d'emplois). 3 % étaient inactifs.

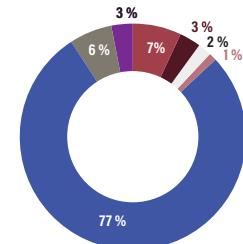
Quant aux apprentis engagés dans la préparation d'un diplôme de niveau 4 (principalement en BP), 8 apprentis sur 10 étaient déjà apprentis (probablement en CAP) et poursuivent leur parcours de formation. Seuls 7 % proviennent du monde scolaire. 2 % étaient demandeurs d'emploi et 3 % salariés.

Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme

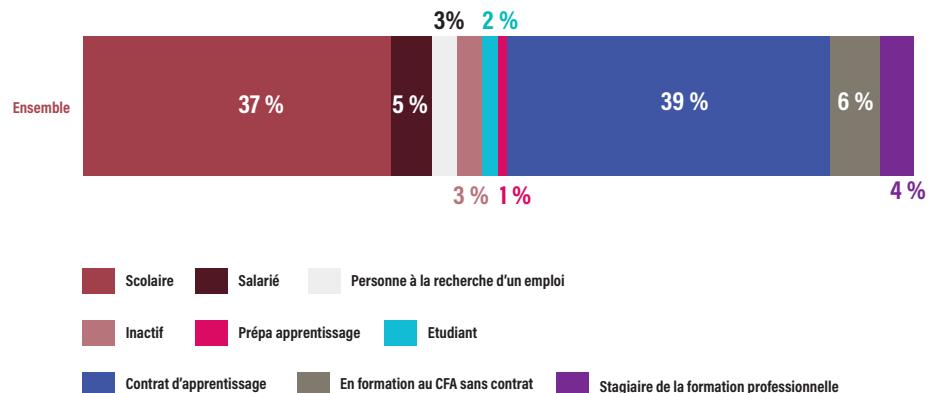
Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.



Origine des apprentis de la branche
démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 3



Origine des apprentis de la branche démarrant
la préparation d'un diplôme de niveau 4



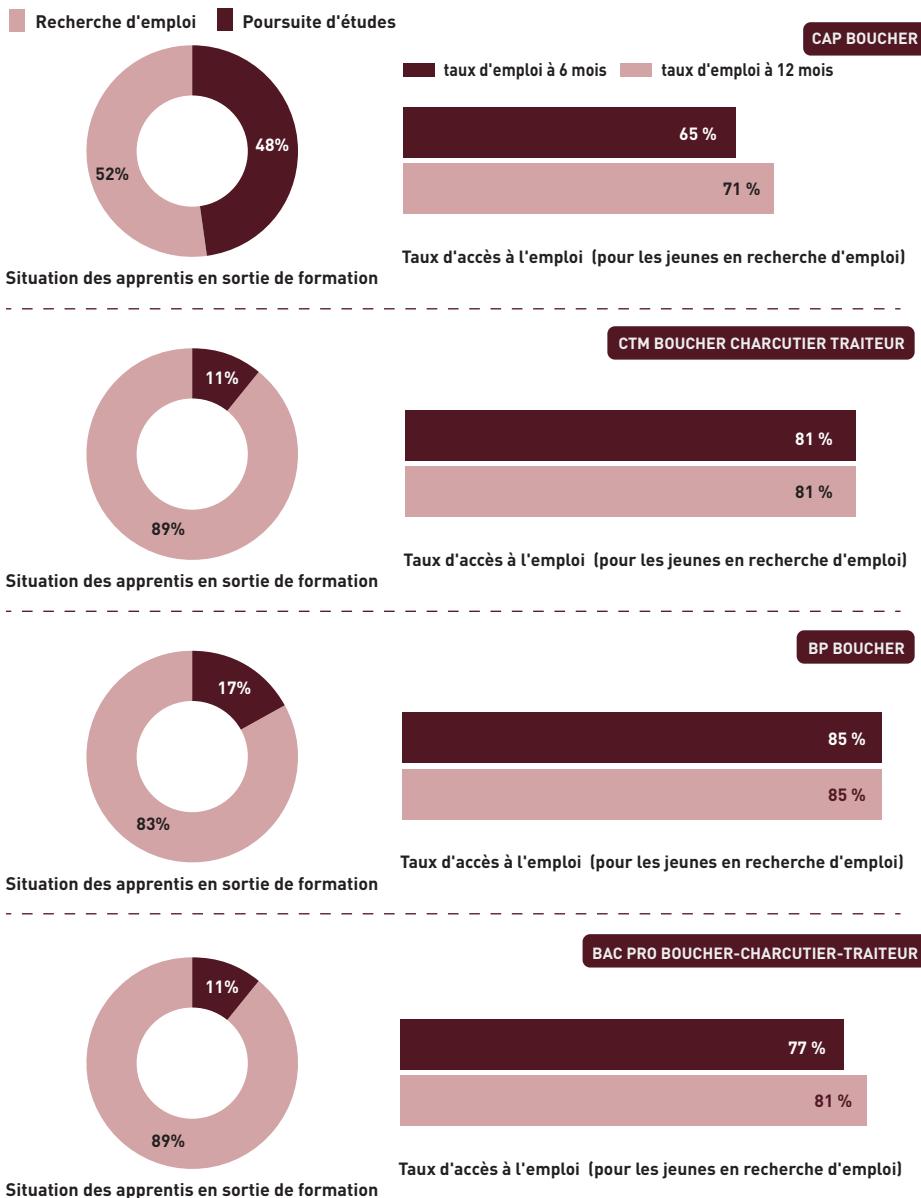
Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Près de la moitié des anciens apprentis en CAP boucher (48 %) poursuivent leur formation. Cette part est sans surprise plus restreinte pour les anciens inscrits en BP boucher (17 %) ou en Bac Pro boucher-charcutier-traiteur (11 %).

Concernant l'accès à l'emploi, il est relativement élevé dans ces spécialités : 65 % des jeunes ayant cessé leurs études et suivi un CAP boucher sont en emploi dans les six mois ; cette part monte à 85 % s'agissant des anciens apprentis en BP boucher.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champ : apprentis sortants d'études en 2023.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

